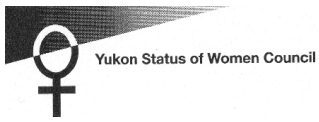


IL SUFFIT DE PEU POUR SE RETROUVER
SANS ABRI
**UNE ÉTUDE DE L'ITINÉRANCE DES FEMMES
AU NORD DU 60^E PARALLÈLE**



RAPPORT PAN-TERRITORIAL
NOVEMBRE 2007



IL SUFFIT DE PEU POUR SE RETROUVER
SANS ABRI
**UNE ÉTUDE DE L'ITINÉRANCE DES FEMMES
AU NORD DU 60^E PARALLÈLE**
RAPPORT PAN-TERRITORIAL

Préparé pour

Qullit Nunavut Status of Women Council
YWCA of Yellowknife
Yellowknife Women's Society
Yukon Status of Women's Council

Présenté par

Four Worlds Centre for Development Learning

NOVEMBRE 2007

REMERCIEMENTS

Commanditaires de l'étude

Conseil du statut de la femme du Nunavut

C.P. 388, Iqaluit, NU X0A 0H0, Canada
Tél. 867-979-6690

Yukon Status of Women Council

503, rue Hanson, Whitehorse,
YT Y1A 1Y9, Canada
Tél. 867-667-4637

YWCA Yellowknife

5004-50e av., C.P. 1679,
Yellowknife, NT X1A 2P3, Canada
Tél. 867-920-2777

The Yellowknife Women's Society

C.P. 2302, Yellowknife, NT X1A 2N1, Canada
Tél. 867-2566

Refuge pour femmes Qimaavik

Baffin Regional Aggviq Society
C.P. 237, Iqaluit, NU X0A 0H0, Canada

Kaushee's Place

C.P. 31392, Whitehorse, YK Y1A 6K8, Canada
Tél. 867-668-7722

Rédactrices du rapport

Judie Bopp
Rian van Bruggen
Shylah Elliott
Lyda Fuller
Mira Hache
Charlotte Hrenchuk
Mary Beth Levan
Gillian McNaughton

Équipes de recherche territoriales

Territoires du Nord-Ouest

Mary Beth Levan
Gillian McNaughton
Mira Hache

Yukon

Charlotte Hrenchuk

Nunavut

Shylah Elliott
Annie Curley-Manitok
Jeanine Nowdluk

Chercheure principale

Judie Bopp, Ph.D.

Four Worlds Centre for Development Learning,
C.P. 395, Cochrane, AB T4C 1A6, Canada
Tél. 403-932-0882

Organisme responsable

YWCA Yellowknife

Superviseures de l'étude

Joyce Aylward
Lyda Fuller
Arlene Hache
Charlotte Hrenchuk
Stephanie Williams

Soutien à la rédaction

Rian van Bruggen
Lyda Fuller
Arlene Hache
Charlotte Hrenchuk

Photo : Ed Maruyama

Graphisme : Christine Whitton pour RedGap Communications Inc.

Traduction : Lyse Ward

Copyright 2007 © Four Worlds Centre for Development Learning, Conseil du statut de la femme du Nunavut, YWCA de Yellowknife, Yellowknife Women's Society, Yukon Status of Women's Council

Tous droits réservés. Il est interdit d'utiliser ou de reproduire le présent document, en tout ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans autorisation écrite préalable, sauf dans le cas de brèves citations figurant dans des ouvrages critiques ou des articles de recension.

Avis de non-responsabilité

Le présent rapport a été préparé pour la Direction générale du logement et des sans-abri et il a bénéficié du financement de l'Initiative nationale pour les sans-abri dans le cadre de son Programme national de recherche. Cependant, les constatations et recommandations figurant dans le rapport sont celles des auteures et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Secrétariat national pour les sans-abri.

REMERCIEMENTS

Les femmes du Nord, qui sont actuellement sans abri ou qui l'ont déjà été, nous ont généreusement donné de leur temps pour nous faire part de leur point de vue et de leurs expériences. Toutes les personnes qui ont travaillé à l'étude ont été touchées par le récit de leur vie, par leur capacité de récupération et par leur générosité. Nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance ainsi que notre détermination à ne pas trahir leur confiance en faisant tout en notre pouvoir pour que leurs histoires aident à transformer le réseau complexe de relations, de systèmes et de politiques responsables de la réalité actuelle.

Nous tenons également à reconnaître la contribution des nombreux travailleurs communautaires de première ligne, tant ceux des organismes gouvernementaux que ceux du secteur bénévole, qui se dévouent afin de faire une différence dans la vie des femmes et des enfants du Nord. Nous remercions tout particulièrement les personnes et organismes suivants d'avoir prêté leur concours à l'étude en participant aux entrevues ou groupes de discussion ou en donnant gracieusement de leur temps.

Patti Benson (Yukon)	Société canadienne d'hypothèques et de logement (Yellowknife NWT),
Melissa Craig (Yukon)	Committee on Abuse in Residential School Society (CAIRS) (Yukon)
Crystal Ball, directrice générale Hay River Family Support Centre (NWT)	Refuge pour femmes de Dawson City (Yukon)
Bobbi Bulmer, directrice générale North Slave Housing (NWT)	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, services à la clientèle (Yukon)
Lyda Fuller, directrice générale YWCA Yellowknife (NWT)	Fetal Alcohol Syndrome Society Yukon
Arlene Hache, directrice générale The Yellowknife Women's Centre (NWT)	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ministère de la Santé et des Affaires sociales (Yellowknife NWT)
Ann Kasook, directrice générale Inuvik Transition Home (NWT)	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, soutien du revenu (Yellowknife NWT)
Lisa Quinlan, chargée de formation clinique Alison McAteer House de la YWCA (NWT)	Grey Mountain Housing (Yukon)
Charlotte Ruttan Programme d'hébergement de transition de la YWCA de Yellowknife	Société John Howard (Yellowknife NWT)
David Waite, directeur régional Centre Service Canada (T.N.-O.)	Maison de transition pour femmes Kaushee's Place (Yukon)
Kate Wilson Programme d'hébergement de transition de la YWCA de Yellowknife	Première nation des Kwanlin Dun Programmes de santé Programme de logement (Yukon)
Services d'aide sociale pour adultes (Yukon)	Les EssentiElles (Yukon)
Personnel de soutien en cas de sida et d'hépatite C de Blood Ties/Four Directions (Yukon)	Maryhouse (Yukon)
Blue Feather Youth Society (Yukon)	Centre d'assistance juridique de Whitehorse, aide juridique en matière civile (Yukon)

REMERCIEMENTS

New Horizons Centre de Yellowknife (NWT)	Centre de mieux-être de Cambridge Bay (Nunavut)
No Fixed Address Outreach Van (Yukon)	
North Mart (Iqaluit Nunavut)	Centre pour femmes Victoria Faulkner (défense des droits) (Yukon)
Société d'habitation des T.N.-O. (Yellowknife NWT)	Groupe de planification concernant l'itinérance de Whitehorse (Yukon)
Pulaarvik (Nunavut)	
Armée du Salut (Yukon)	Autorités du logement de Yellowknife (NWT)
Second Opinion Society (Yukon)	Yukon Anti-Poverty Coalition
The Baffin Regional Agvvik Society (Nunavut)	Services de désintoxication du Yukon
The Kataujaq Safe Shelter (Nunavut)	Services sociaux et de santé pour les adultes du Yukon
Centre d'amitié Pulaarvik Kablu (Nunavut)	
Services sociaux de Rankin Inlet (Nunavut)	Autorités du logement du Yukon Autorités du logement de Whitehorse

L'étude n'aurait jamais pu être lancée sans la collaboration des partenaires territoriaux suivants : le Yukon Status of Women Council et la Kaushee's Place de Whitehorse, au Yukon; le Conseil du statut de la femme du Nunavut et le refuge pour femmes Qimaavik d'Iqaluit, au Nunavut, et la **YWCA** de Yellowknife et le Yellowknife Women's Centre aux Territoires du Nord-Ouest. Lyda Fuller, directrice générale de la **YWCA** de Yellowknife, a agi à titre de partenaire responsable de l'étude nationale et d'agente financière. Arlene Hache, directrice générale du Yellowknife Women's Centre, Charlotte Hrenchuk, coordonnatrice des programmes du Yukon Status of Women Council, ainsi que Joyce Aylward, ancienne directrice du Conseil du statut de la femme du Nunavut, et Stephanie Williams, qui en est présentement la directrice intérimaire, ont été nos fidèles conseillères pendant tous les mois qu'ont duré les recherches. Shylah Elliot du Conseil du statut de la femme du Nunavut, Charlotte Hrenchuk du Yukon Status of Women Council et Mary Beth Levan, consultante indépendante, ont assumé respectivement la tâche de chercheuses principales pour le Nunavut, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Judie Bopp, du Four Worlds Centre for Development Learning, a été notre chercheuse principale et notre conseillère en matière de méthodologie de recherche et de préparation des rapports. Ces femmes dévouées et expérimentées ont collaboré très efficacement à toutes les étapes de l'étude, apprenant les unes des autres et partageant les ressources.

Les partenaires remercient le Secrétariat national pour les sans-abri, le département des Affaires indiennes et du Nord Canada - secrétariat aux relations avec les Inuit, et le département de l'Éducation du Nunavut - direction générale du Logement et des Sans-abri pour leur soutien du projet.

Les partenaires remercient également **YWCA** Canada qui a commandité la traduction de ce sommaire en français, ainsi que la production du rapport pan-territorial et des rapports territoriaux individuels.

AU SUJET DU PRÉSENT RAPPORT

Tel que décrit dans la section Méthodologie du présent document, des études distinctes ont été réalisées au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut par des équipes de recherche territoriales. Chacune des études s'est faite au moyen de la même méthodologie. Les équipes ont communiqué régulièrement les unes avec les autres tout au long des nombreux mois de recherche et de rédaction de leur rapport, afin de comparer leurs notes, de s'encourager mutuellement et de régler les difficultés méthodologiques ou techniques.

Les rapports territoriaux issus de ce travail sont disponibles auprès des personnes-ressources suivantes :

Les petites voix du Nunavut : Une étude de l'itinérance des femmes itinérantes au nord du 60^e parallèle

Stephanie Williams, directrice par intérim
Conseil du statut de la femme du Nunavut
C.P. 388, Iqaluit, NU X0A 0H0, Canada
Tél. 867-979-6690

L'itinérance commence à devenir normale : Une étude de l'itinérance des femmes itinérantes au nord du 60^e parallèle dans les Territoires du Nord-Ouest

Lyda Fuller, directrice générale
YWCA de Yellowknife
5004-50e avenue, C.P. 1679, Yellowknife, NT X1A 2P3, Canada
Tél. 867-920-2777

Un peu de bonté donnerait tant de résultats : Une étude de l'itinérance des femmes itinérantes au nord du 60^e parallèle au Yukon

Charlotte Hrenchuk, coordonnatrice des programmes
Yukon Status of Women Council
503, rue Hanson, Whitehorse, YT Y1A 1Y9, Canada
Tél. 867-667-4637

Le présent rapport pan-territorial constitue une combinaison d'éléments de chacun des rapports territoriaux susmentionnés donnant une image globale des conditions qui existent partout dans le Nord. Par exemple, le texte des thématiques, qui forme le contenu de la section Constatations, a subi un minimum de changements afin que ces extraits rendent intégralement la voix des femmes qui ont participé à l'étude. Par conséquent, les récits des femmes proviennent alternativement du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Leur assignation aux différentes thématiques s'est faite en fonction de la capacité de chacun d'eux de mieux représenter les conditions pan-territoriales.

Naturellement, il a fallu exclure des détails des rapports territoriaux, mais notre but, en préparant le rapport pan-territorial, était de produire un document maniable qui donne des exemples de chacune des régions sans perdre les constatations les plus importantes. En procédant ainsi, les femmes des petites communautés et des capitales, d'un bout à l'autre des territoires, ont pu unir leurs voix à celles des dévoués fournisseurs de services pour raconter leur histoire, faire part de leurs connaissances et de leurs points de vue, et revendiquer des mesures d'action propres à mettre un terme à une situation manifestement intolérable.

RÉSUMÉ

Les recherches sur les femmes itinérantes du Nord sont d'une importance critique, car on a établi que les femmes constituent l'un des groupes qui figurent de plus en plus parmi les personnes sans abri et à risque de le devenir (Neal 2004). Dans le Nord, toutes les femmes peuvent être considérées comme étant à risque d'itinérance, car il suffit d'un petit changement dans leur situation pour mettre en péril la structure fragile de leur vie qui leur permet de subvenir à leurs besoins de base. Bien que toutes les personnes qui habitent dans les trois territoires canadiens reconnaissent que le logement est un « grave problème », peu d'entre elles comprennent la constellation complexe de facteurs convergents, qui vont bien au-delà de la pénurie de logements et qui concourent à maintenir des milliers de femmes et d'enfants dans une itinérance absolue ou cachée. Les personnes qui n'habitent pas dans le Nord sont encore moins au courant du désespoir et des souffrances quotidiennes de leurs concitoyennes. Les auteures du présent rapport sont convaincues qu'il faut faire connaître les récits des femmes et les histoires d'itinérance du Nord de manière à susciter une action politique et sociale. La recherche est un moyen de donner voix aux femmes dont les expériences demeurent en marge de la société.

En 2005, un consortium, composé de femmes de la Kaushee's Place et du Yukon Status of Women Council de Whitehorse au Yukon, du Conseil du statut de la femme du Nunavut et du refuge pour femmes Qimaavik d'Iqaluit au Nunavut, et de la Yellowknife Women's Society et de la YWCA de Yellowknife des Territoires du Nord-Ouest, a reçu des fonds dans le cadre du Programme national de recherche de l'Initiative nationale pour les sans-abri pour effectuer une étude complète des femmes itinérantes du Nord canadien. Judie Bopp (Ph. D.) du Four Worlds Centre for Development Learning a été sollicitée pour agir à titre de chercheuse principale de l'étude.

OBJET DE LA RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

Une étude des femmes itinérantes au nord du 60^e parallèle a été conçue pour réaliser les objectifs suivants :

1. Examiner la fréquence et l'incidence de l'itinérance parmi les femmes du Nord afin d'éclairer les partenaires de la présente étude et d'améliorer leurs services : a) schématiser les déterminants de l'itinérance chez les femmes du Nord, y compris le rapport entre l'itinérance et les autres déterminants de bien-être relevés dans les documents traitant de la santé de la population; b) schématiser l'incidence de l'itinérance parmi les femmes sans abri du Nord; c) schématiser les politiques et pratiques bureaucratiques se rapportant plus particulièrement à l'itinérance, à ses déterminants et à son incidence sur la vie des femmes, des familles et des communautés; d) schématiser les services conçus pour réduire l'itinérance et ses effets néfastes dans la vie des femmes et des familles des Territoires; e) faire la compilation des leçons à tirer des pratiques exemplaires adoptées dans les Territoires, dans le reste du Canada et dans les autres pays;
2. Influencer sur la qualité du service fourni par d'autres organismes et agences du Nord, qui servent les femmes sans abri et celles qui risquent de le devenir;
3. Renseigner les autorités publiques afin que les politiques et initiatives régionales et territoriales réussissent à réduire le nombre de sans-abri et les effets néfastes de l'itinérance chez les femmes du Nord ;
4. Stimuler une intervention communautaire visant la réduction du nombre de sans-abri et des effets néfastes de l'itinérance chez les femmes du Nord.

Pour faire l'étude, nous avons choisi une méthode de recherche naturelle s'appuyant sur les théories féministes et empiriques. Cette méthodologie privilégiant la voix des femmes itinérantes du Nord, le travail de recherche est demeuré itératif, participatif et pragmatique. Les données ont été recueillies au moyen de discussions de groupe et d'entrevues individuelles avec des femmes sans abri ou à risque de le devenir et des fournisseurs de services des secteurs gouvernemental et bénévole qui travaillent étroitement avec elles. Le texte de ces conversations a été codifié selon les thèmes qui sont ressortis des données mêmes. Une fois toutes les données codées, nous avons fait la compilation du matériel rattaché à chaque thème, puis regroupé le matériel en thématiques. Ces dernières comptent des contributions de toutes les personnes qui ont participé à l'étude de manière à présenter une image cohérente et à protéger la confidentialité des renseignements fournis par les femmes itinérantes et les fournisseurs de services. Par ailleurs, le rapport territorial du Nunavut est unique, car il compte également des citations des femmes itinérantes et des fournisseurs de services. Tout en recueillant et en analysant ces données, nous avons étudié les écrits et rapports de recherche sur le sujet, ce qui nous a fourni des éléments à comparer avec les résultats de notre étude et permis de voir d'autres façons d'accroître sa portée dans le domaine.

DÉFINITIONS DE L'ITINÉRANCE

La terminologie suivante a été adoptée pour *Une étude des femmes itinérantes au nord du 60^e parallèle* pour décrire le continuum des situations que vivent les femmes itinérantes et leurs familles.

Itinérance visible ou absolue : « comprend les femmes qui logent dans des refuges d'urgence et des maisons d'hébergement et celles qui dorment dans des endroits jugés inhabitables, tels que parcs et ravins, entrées d'immeubles, véhicules et édifices désaffectés » (Seychuk, 2004:1).

Itinérance relative : « s'applique aux personnes logeant à des endroits qui ne satisfont pas aux normes de santé et de sécurité, y compris en matière de protection contre les éléments, de garantie d'occupation du logement, de sécurité personnelle et d'abordabilité » (Petit et al., 2004: sans numéro de page).

Itinérance cachée : « comprend les femmes qui logent temporairement chez des amis ou de la parenté ou qui restent avec un homme seulement pour avoir un abri, et celles qui habitent au sein d'un ménage sujet à des conflits familiaux ou à la violence » (Kappel Ramji Consulting Group, 2002).

À risque d'itinérance : « peut comprendre les femmes qui sont au bord de l'expulsion, de la faillite ou d'une séparation familiale » (Seychuk, 2004:1) (par exemple, perte d'emploi, maladie, augmentation du loyer, décès du conjoint).

Lacune fondamentale du logis : logis qui ne satisfait pas à l'une des normes suivantes : prix abordable (loyer et frais d'électricité, de chauffage et d'eau ne dépassant pas 30 % du revenu du ménage avant déduction de l'impôt); convenable (en bonne condition et ne nécessitant pas de réparation majeure); ou approprié (suffisamment grand et avec assez de chambres à coucher pour loger la famille) (CMHA, 2004:8).

CARACTÉRISTIQUES DU NORD CONTRIBUANT À L'ITINÉRANCE DES FEMMES

Des caractéristiques très particulières du Nord canadien contribuent au pourcentage élevé de l'itinérance en général, ainsi qu'à celui des femmes. Malgré la situation particulière de chaque territoire, ils témoignent tous des phénomènes suivants :

- régions géographiquement isolées
- dur climat
- coût élevé de la vie et possibilités d'emploi limitées
- accès inadéquat aux services sociaux pertinents
- infrastructure sous-développée
- population peu nombreuse
- manque de transport accessible et à prix abordable
- coût élevé de la main-d'œuvre et du matériel nécessaires pour augmenter le nombre de logements
- taux élevé de problèmes sociaux tels que toxicomanie, violence conjugale et dépendance au soutien de revenu transmise de génération en génération.

CATÉGORIES DE L'ITINÉRANCE CHEZ LES FEMMES DU NORD

La liste suivante ne constitue pas une analyse de la situation d'un échantillon représentatif de femmes sans abri. Elle découle plutôt du savoir et de l'expérience de personnes qui sont bien au courant du problème, soit parce qu'elles le vivent elles-mêmes soit parce que l'itinérance fait partie de leur travail quotidien. Il faut également souligner que la situation d'une femme peut correspondre à plus d'une catégorie.

1. Femmes difficiles à loger
2. Fuyant les mauvais traitements
3. Autochtones
4. Ayant beaucoup d'enfants
5. Qui vont vivre dans la capitale pour aller à l'école
6. Immigrantes
7. Qui ont eu des démêlés avec la police
8. Âgées de 16 à 18 ans
9. Travailleuses à faible revenu
10. D'âge moyen ou avancé
11. Femmes seules
12. Handicapées ou ayant des enfants handicapés
13. Ayant des enfants

DÉMOGRAPHIE ET FRÉQUENCE DE L'ITINÉRANCE PARMIS LES FEMMES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le dénombrement des femmes sans abri dans les communautés du Nord ne faisait pas partie du mandat de cette étude, l'envergure d'un tel projet dépassant nos moyens. Les données suivantes sur la

démographie et la fréquence ont été établies à partir des renseignements recueillis dans le cadre des entrevues et discussions, et des statistiques sur le taux d'utilisation des services destinés aux femmes sans abri.

- a. 205 femmes ont participé à des entrevues ou à des séances de discussion en groupe (66 dans les T.N.-O., 66 au Yukon et 73 au Nunavut)
- b. Appartenance ethnique : 53 % Inuites, 30 % Premières nations, 10 % race blanche, 5 % Inuvialuit, 1 % Métisses, 1 % immigrantes
- c. Au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, au moins le tiers des itinérantes avaient terminé le secondaire et au moins la moitié d'entre elles avaient fait des études collégiales ou universitaires. Au Nunavut, 87 % des femmes sans abri n'avaient pas terminé leurs études secondaires et nombre d'entre elles n'avaient pas les compétences nécessaires pour être alphabètes fonctionnelles.
- d. Au moins 80 % des femmes interviewées dans les Territoires du Nord-Ouest ont des enfants; environ la moitié de ces enfants sont gardés par quelqu'un d'autre.
- e. 25 % des femmes interviewées dans les T. N.-O. avaient un emploi, mais ne pouvaient quand même pas se payer un logement. La plupart des femmes du Nunavut étaient prestataires d'un soutien du revenu quelconque, car les emplois sont très rares. Au Yukon, 60 % des femmes bénéficiaient d'un soutien du revenu.
- f. Les femmes étaient toutes itinérantes au moment de l'étude. La plupart étaient à diverses étapes du cycle de l'itinérance. Par exemple, elles vivaient peut-être dans un refuge au moment de l'entrevue, mais la semaine suivante pouvaient avoir été dans la rue à vivre à la dure, puis avoir passé quelques jours avec de la parenté ou des amis, puis s'être retrouvées à vendre leur corps pour avoir un refuge, pour en fin de compte retourner au refuge en raison de violence. Des variations de ce scénario constituaient la norme pour ces femmes.
- g. Nous n'avons pas pu établir la fréquence de l'itinérance dans la région, mais d'après des sources locales, il pourrait y avoir 500 itinérantes dans la seule ville de Yellowknife. À Iqaluit, le nombre de femmes sans abri s'élèverait à 300. Ces chiffres permettent d'estimer qu'il y aurait bien au-delà de mille femmes sans domicile dans le Nord. Et si l'on compte leurs enfants à charge, le nombre grimpe à plus de deux mille personnes.

DÉTERMINANTS DE L'ITINÉRANCE DES FEMMES DU NORD

L'examen des rapports de recherche, effectué aux fins de la présente étude, a permis de désigner les sept éléments suivants comme déterminants de l'itinérance des femmes du Nord : a) pauvreté; b) violence conjugale/familiale; c) changements traumatiques dans la vie des femmes; d) pénurie de logements de qualité, sûrs et à prix abordable; e) toxicomanie et autres dépendances; f) criminalisation des femmes pour des « crimes de survie »; et g) maladies mentales graves (Neal, 2004; National Working Group on Women and Housing, 2006; CMHC, 1997; CMHC, 2003; Craig, 2005; Connors, 2005; Hightower et Hightower, 2004; Kappel Ramji Consulting Group, 2002; Kerr et al., 2004; Melcombe, 2004; McCormick, 2004; Seychuk, 2004; le Community Social Planning Council of Toronto, 2006; Townson, 2000; Wiebe et Keirstead, 2004). Ces constatations concordent avec les données recueillies dans le cadre de l'*Étude des femmes itinérantes au nord du 60^e parallèle* et réparties ci-dessous en treize thématiques.

1. Toutes les femmes sont vulnérables
2. Comportement et situation du conjoint
3. Expulsion
4. Déménagement dans une autre communauté
5. Absence d'un système de soutien adéquat
6. Capacités et bien-être personnels
7. Handicaps
8. Facteurs géographiques
9. Institutions et structures communautaires
10. Impuissance des femmes
11. Coût de la vie et pratiques du secteur commercial (y compris le sexisme)
12. Propriétaires
13. Attitude indifférente ou punitive de la société envers les sans-abri (y compris le racisme)

Les résumés constituant les treize thématiques suivantes ont été tirés des trois différentes études territoriales afin de donner une image représentative de la situation dans l'ensemble des territoires.

Thématique 1 - Toutes les femmes sont vulnérables

Partout dans le Nord, les récits des femmes sans abri témoignent de la vulnérabilité et de l'insécurité des femmes, de la façon dont elles peuvent facilement glisser dans l'itinérance. L'inattendu les menace constamment et peut représenter la goutte d'eau qui fait déborder le vase et les met dans une situation précaire. Une maladie soudaine, la perte d'un emploi, le vol ou la perte de l'argent du loyer, les difficultés liées à l'immigration, la toxicomanie ou une blessure sont autant d'épreuves susceptibles de les déséquilibrer et de les forcer à l'itinérance. Ces événements font boule de neige, leurs répercussions étant nombreuses. La perte d'un emploi peut mener à la perte d'un véhicule, ce qui limite les possibilités de chercher un emploi et de circuler dans la ville, et mène à la perte d'autres biens matériels et des économies, le cas échéant, et en fin de compte à la perte d'un logement. De nombreuses femmes travaillent et continuent de le faire tout en étant sans abri, essayant de tenir le coup. Mais elles ont beaucoup de difficulté à le faire, surtout si elles ont des enfants. Par ailleurs, la violence complique les choses et leur enlève leur estime de soi et le soutien financier. Les femmes, qui ont émigré pour trouver une vie meilleure dans un pays à l'image invitante, peuvent se retrouver sans logement et sans ressources. Elles trouvent que le Canada n'est pas fidèle à sa réputation ni à ses engagements envers les Nations Unies par rapport aux droits économiques et sociaux et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les femmes, qui autrefois vivaient confortablement dans les territoires ou dans d'autres régions ou pays et se croyaient en sécurité dans leur logis, disent maintenant qu'elles « ont été laissées pour compte ». Personne ne réagit à leur appel.

Thématique 2 - Comportement et situation du conjoint

La sécurité et le bien-être des femmes et des enfants sont étroitement liés au comportement et à la situation de leur partenaire intime. Ce déterminant englobe le tissu complexe des relations envisagées selon le point de vue des femmes itinérantes. Plusieurs d'entre elles subissent les agressions physiques, sexuelles, mentales et psychologiques de leur conjoint; leurs enfants sont parfois même agressés sexuellement et physiquement. Elles sont souvent prisonnières de comportements de contrôle associés

à ces mauvais traitements. Elles se décrivent comme les esclaves de leur conjoint. Et elles n'ont pas le moindre contrôle sur les ressources financières. Elles sont à la merci de leur partenaire qui peut les jeter à la rue s'il le veut. Certains hommes menacent leur conjointe de la séparer de ses enfants pour mieux la contrôler. La toxicomanie est un élément indissociable des mauvais traitements. Lorsque les hommes abusent de l'alcool, se droguent ou s'adonnent au jeu, la probabilité de mauvais traitements envers leur conjointe est plus grande. Ils dépensent également l'argent réservé au logement pour alimenter leur accoutumance. S'ils endommagent le logement tandis qu'ils font la fête ou sont violents, ou s'ils ne payent pas le loyer, les femmes et les enfants perdent leur logis, même s'ils ne sont pas responsables du problème. Lorsque les femmes ont aussi des problèmes de toxicomanie, la situation est encore plus grave et plus complexe.

Thématique 3 - Expulsion

L'expulsion d'un logement social est une réalité pour nombre des femmes que nous avons interviewées. La principale cause d'expulsion découle du fait que le bail du logement est au nom de l'homme seulement. En cas de rupture de la relation, de violence ou du décès du conjoint, la femme est obligée de quitter les lieux. La grande majorité des femmes qui ont relaté les circonstances de leur expulsion y avaient été obligées en raison des agissements de leur conjoint. Les dommages causés tant aux logements publics que privés sont une autre cause d'expulsion des femmes.

Thématique 4 - Déménagement dans une autre communauté

Bien des femmes partent de leur communauté pour aller dans les villes plus grandes parce qu'elles pensent y obtenir de meilleurs services, y compris un logement. D'autres déménagent parce qu'elles s'y sentent forcées par certains événements dans leur communauté, notamment des représailles pour avoir révélé les agressions de leur partenaire ou d'autres hommes de la communauté. Malheureusement, nombre d'entre elles constatent souvent que les conditions de logement sur lesquelles elles comptaient dans la nouvelle communauté sont inexistantes ou inadéquates.

Thématique 5 - Absence d'un système de soutien adéquat

Un système de soutien adéquat est l'un des principaux facteurs permettant aux femmes de survivre aux événements critiques qui les mettent en danger de devenir sans abri (comme fuir une situation violente, perdre un emploi, une maladie grave, le décès d'un conjoint, la maladie ou l'invalidité d'un membre de la famille). Lorsque les systèmes d'appui fonctionnent, ils consistent souvent en un réseau informel de parents et d'amis, ainsi qu'une gamme de services efficaces des organismes gouvernementaux et du secteur bénévole. De nombreuses raisons peuvent expliquer l'effondrement de ces systèmes d'appui. Une crise comme celles mentionnées ci-dessus peut s'avérer trop difficile pour la famille et les amis. Les femmes itinérantes fuient souvent les communautés dans lesquelles elles ont grandi ou longtemps vécu, ce qui les coupe de leur famille et amis. Le dysfonctionnement intergénérationnel, qui résulte souvent de facteurs intrusifs tels les pensionnats, diminue la capacité des familles et des amis de s'appuyer les uns les autres de façon saine. Ces mêmes forces peuvent également miner la santé et l'efficacité des institutions communautaires qui devraient exister pour aider les membres de la société qui traversent des périodes difficiles. La société compte de nombreuses institutions dont l'idéologie ne vise pas un soutien compatissant et dont les politiques et pratiques punissent les femmes ou ne leur accordent pas le genre de

service qui pourrait faire une différence capitale dans leur existence. D'autres sections du présent rapport traitent davantage de l'incidence des institutions communautaires et du secteur des services sur les femmes sans abri.

Thématique 6 - Capacités et bien-être personnels

Un autre déterminant de l'itinérance des femmes du Nord est leur bien-être et leurs capacités. La santé d'une femme et la façon dont elle perçoit ses propres capacités l'empêchent souvent d'améliorer ses conditions de vie. Les femmes itinérantes souffrent souvent d'épuisement physique et émotionnel, et ressentent de l'impuissance par rapport au cycle qui les emprisonne et ne leur donne aucun répit. Le sentiment d'être inutiles parce qu'elles sont incapables de trouver un abri ou de se protéger, elles-mêmes et leurs enfants, influe en fin de compte sur tous les autres aspects de leur vie. Elles perdent toute estime et leur mauvaise santé porte atteinte à leur capacité d'améliorer leur situation. Nombre de femmes ont dit avoir complètement perdu leur identité, de sorte qu'il ne leur restait rien de l'appartenance et de la valeur culturelles qui étaient source de tant de fierté chez leurs ancêtres.

Thématique 7 - Handicaps

Les femmes handicapées font face à de nombreux obstacles qui les mettent à risque de devenir itinérantes. Elles ont du mal à trouver un emploi dans un marché dans lequel on fait déjà de la discrimination envers les femmes. Les prestations de soutien du revenu auxquelles elles pourraient avoir droit sont terriblement insuffisantes étant donné le coût de la vie actuel dans le Nord. En plus d'être stigmatisées, elles sont les victimes de nombre d'injustices. Par exemple, si elles réussissent à trouver un logement public ou privé, il s'avérera souvent inadéquat. Elles risquent également de se retrouver en colocation avec des profiteurs, de vivre dans un logement qui n'est pas du tout adapté à leur handicap ou de ne pas pouvoir se procurer l'équipement qui leur permettrait de mieux se débrouiller. Le fait de ne pas avoir accès aux services de santé ou de transport constitue un autre obstacle parmi tant d'autres. Les femmes sont la plupart du temps les personnes qui s'occupent des membres de leur famille qui sont handicapés. Essayer de satisfaire aux besoins des êtres qui leur sont chers tout en essayant de les garder sous le même toit est, pour elles, une lutte frustrante et exténuante. Le handicap le plus commun dans le Nord et qui demeure largement incompris est probablement le trouble du spectre de l'alcoolisation. Les femmes nées de mères alcooliques (qui peuvent elles-mêmes avoir été itinérantes) disposent de peu d'endroits où demander de l'aide et reçoivent rarement le soutien dont elles auraient besoin pour mener une vie saine et stable.

Thématique 8 - Facteurs géographiques

Bien que l'itinérance soit un problème mondial, les femmes du Nord affrontent des difficultés uniques qui nécessitent des solutions différentes. L'itinérance a tendance à être invisible dans cette région, du fait que les gens ne vivent pas dans la rue, comme on le fait dans les villes du Sud, en raison des conditions météorologiques extrêmement rudes du territoire. Les jours les plus froids de l'année, la température peut être inférieure à 60 sous zéro, ce qui force les femmes sans le sou à s'entasser dans les établissements locaux en espérant qu'une tasse de café leur durera la journée, ou à chercher un gîte chez des amis ou de la parenté dont le logis est déjà surpeuplé. Le climat, combiné au manque de logements, explique pourquoi l'itinérance dans le Nord se constate dans le nombre moyen de personnes occupant un logis. Étant donné le petit nombre de maisons d'hébergement dans les territoires, les femmes sont obligées de demander à des membres de la famille élargie de les abriter du froid. Un autre déterminant de

L'itinérance réside dans la superficie des territoires, la majeure partie des régions étant inaccessible en voiture. (Par exemple, des trente-trois villes des T.N.-O., seulement neuf d'entre elles se trouvent sur un réseau routier. Et toutes les communautés du Nunavut sont accessibles par avion seulement.) Les femmes ne peuvent pas retourner à leur communauté d'origine ou y échapper sans ressources financières, émotionnelles et pratiques considérables. Parce qu'il leur est difficile de voyager, elles se retrouvent sans domicile, dans une maison d'hébergement, à la rue ou avec de la parenté ou des amis qui ne veulent pas d'elles

Thématique 9 - Institutions et structures communautaires

Les politiques et pratiques des institutions communautaires et autres instances peuvent même contribuer à l'itinérance des femmes. Quantité de femmes ayant participé à la présente étude ont dit que les logements ne leur étaient pas accessibles dans leur communauté d'origine, car ils étaient toujours accordés aux amis et à la famille du personnel de l'organisme chargé du logement. Si une femme fuit une situation violente, l'homme garde le logement, tandis qu'elle et les enfants doivent partir. Une femme, dont le mari meurt, peut aussi se retrouver sans abri, étant donné que le logement dans lequel ils habitaient sera probablement accordé à quelqu'un d'autre. Les participantes ont témoigné de la réticence des dirigeants des communautés à essayer de répondre à leurs besoins et du fait qu'il leur est beaucoup plus facile d'ignorer le sort de femmes qu'ils qualifient de « mauvaises ». Enfin, elles trouvent les services de soutien du revenu, d'aide à l'enfance et autres (tant dans leur propre communauté que dans les capitales) inaccessibles, déroutants et indifférents. D'autres renseignements sur le sujet figurent dans la section du présent rapport qui traitent des politiques et pratiques bureaucratiques s'appliquant à l'itinérance dans les territoires du Nord canadien.

Thématique 10 - Impuissance des femmes

Nombre de participantes ont fait part de l'impuissance qu'elles ressentent. Elles ont le sentiment que personne ne leur accorde la moindre valeur à titre d'épouse, de travailleuse, de mère ou de citoyenne. Elles se sentent abandonnées par leur famille et la communauté. Elles sont prisonnières de relations violentes dans lesquelles s'exerce un contrôle financier, psychologique, physique et mental dans le but de les rendre impuissantes. Elles se livrent à la prostitution et à un comportement criminel lorsqu'elles sentent qu'elles n'ont pas d'autre choix. Tous les fournisseurs de services qui ont participé à l'étude ont décrit les conséquences traumatisantes de l'itinérance sur les femmes qu'ils servent, attestant le haut pourcentage d'éclatement des familles et l'état de crise chronique qu'endurent les femmes. Ils ont souligné que les femmes itinérantes et leurs enfants sont toujours tendus, éprouvant énormément d'anxiété et de peur. Ce haut degré d'anxiété, de tension et de peur contribue au sentiment d'impuissance que ressentent quotidiennement les femmes sans abri.

Thématique 11 - Coût de la vie et pratiques du secteur commercial

Bien que l'écart entre les riches et les pauvres se creuse de plus en plus presque partout au Canada, les conséquences de cette tendance se remarquent encore plus dans le Nord. Le coût de toutes les nécessités de la vie est extrêmement élevé dans cette région : logement, nourriture, transport, soins dentaires, médicaments sur ordonnance, garde des enfants, etc. Essayer de satisfaire à ces besoins essentiels est un travail à temps plein pour les femmes itinérantes ou à risque de le devenir. La pauvreté est leur lot quotidien. Et les choses ne s'améliorent pas : elles empirent. Il y a une réalité sur laquelle toutes les femmes qui ont participé à l'étude s'entendent : les programmes de soutien du revenu ne fournissent pas

assez pour subvenir aux besoins essentiels. Ce sujet est développé davantage plus loin dans le présent rapport. L'économie basée sur les salaires, lorsque les emplois existent, a souvent pour effet de reléguer les femmes aux emplois saisonniers ou à temps partiel, ce qui les force à choisir entre se loger, se nourrir ou se vêtir. Il n'y a jamais assez d'argent pour faire les trois. Lorsqu'elles ont des enfants, les choix sont particulièrement amers.

Thématique 12 - Propriétaires

Les propriétaires exercent énormément de pouvoir sur les femmes à faible revenu. Ce sont eux qui décident si elles se verront attribuer un abri ou pas. Certains propriétaires sont aimables et donnent une chance aux femmes si elles sont en retard pour payer le loyer, et ils effectuent les réparations nécessaires. Mais la plupart des femmes ont relaté des expériences négatives. Leurs histoires témoignent de propriétaires qui font de la discrimination envers les femmes des Premières nations et les assistées sociales, de personnes qui, au mieux, ignorent les requêtes de réparations et, au pire, expulsent les femmes qui se plaignent des conditions de leur logement, lesquelles vont des fuites au plafond, souris, moisissure et serrures manquantes aux pannes de chauffage. Souvent, s'ils font les réparations, ils haussent le loyer, ce qui force les femmes à faible revenu à chercher un autre endroit où loger. Des propriétaires absents ont dit aux femmes qu'ils n'étaient pas conscients de la condition de leur propriété, argument pour le moins inacceptable. Dans la perspective des femmes, les propriétaires absents ne se soucient guère de ce qui se passe sur leur propriété, du moment qu'ils font un profit. Les femmes vivent dans des conditions insalubres et dangereuses parce qu'il n'y rien d'autre qu'elles puissent trouver ou se payer. Dans notre société d'abondance, il est incroyable que des femmes et des enfants vivent dans des conditions aussi médiocres et intolérables. Les propriétaires contrôlent la capacité des femmes de se trouver un endroit où vivre, ils déterminent les conditions dans lesquelles elles vivent et ils peuvent les expulser sans la moindre raison et à n'importe quel moment de l'année, sur avis de deux semaines. Les propriétaires constituent une partie du problème. Mais ils pourraient, avec un peu d'imagination et de bienveillance, faire partie de la solution à l'itinérance.

Thématique 13 - Attitude indifférente ou punitive de la société envers les sans-abri (y compris le racisme)

Partout au Canada, l'itinérance a tendance à être stigmatisée par la société. Les sans-abri sont souvent maltraités et jugés en fonction de stéréotypes. La situation au Nunavut illustre le caractère systémique de cette discrimination. La vaste majorité des femmes interviewées dans ce territoire ont le sentiment qu'un retour à leur mode de vie traditionnel leur serait plus bénéfique. Dans nombre d'entretiens, elles ont dit que « les Qallunaat sont en train d'envahir » leur territoire. Bien que la plupart des femmes n'aient aucun préjugé contre les Blancs, elles croient néanmoins que le mode de vie de ces derniers ne s'accorde pas avec les traditions inuites et qu'il complique leurs propres conditions de vie. Plusieurs femmes ont fait remarquer qu'un simple regard sur les logements qui appartiennent aux Blancs par rapport à ceux des Qallunaat suffit à montrer quel groupe est le plus valorisé. Le fait que cet égard continue de se creuser laisse entendre que l'échec est systémique. Les fournisseurs de services des Territoires du Nord-Ouest attestent de l'indifférence de la société et de leur attitude punitive à l'égard des sans-abri. Le centre-ville des centres urbains devient un endroit de plus en plus hostile aux personnes qui vivent dans les rues. En outre, certains fournisseurs font remarquer que les employés du gouvernement ne comprennent pas tous les circonstances et les réalités de ces femmes et que, par conséquent, ils élaborent des politiques et programmes qui les pénalisent au lieu de les aider.

INCIDENCE DE L'ITINÉRANCE SUR LES FEMMES DU NORD

La représentation de l'incidence de l'itinérance dans la vie des femmes du Nord et de leur entourage, qui émerge des écrits sur le sujet, se compose d'éléments aussi complexes et interdépendants que ceux qui contribuent à cette situation déplorable. Il est effectivement difficile de séparer l'incidence de l'itinérance de ses déterminants parce que ces deux ensembles de facteurs sont souvent cycliques. Six thèmes ressortent de l'examen des rapports de recherche effectué dans le cadre de l'*Étude des femmes itinérantes au nord du 60^e parallèle* : a) criminalisation; b) stigmatisation et perte de dignité et d'estime de soi; c) perte du système de soutien de la communauté et des possibilités d'acquérir des habiletés et d'accéder à de l'information; d) augmentation des risques par rapport à la santé et la sécurité; e) perte des ressources nécessaires pour subvenir aux nécessités de la vie; et f) répercussions sur les enfants (Balfour et Comack, 2006; Bennetts et Green, 2004; Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1997; SCHL, 1997, 2004; Craig, 2005; McCormick, 2004; Neal, 2004; Petit et al., 2005; Seychuk, 2004; Wiebe et Keirstead, 2004).

Les données recueillies dans le cadre de l'*Étude des femmes itinérantes au nord du 60^e parallèle* ont fourni les cinq thématiques ci-dessous, qui ressemblent de façon remarquable aux thèmes énumérés ci-dessus.

1. Séparation dans la famille
2. Bien-être des enfants
3. Perte de ressources en raison du cycle vicieux de l'itinérance
4. Santé physique et mentale
5. Sexe de survie et criminalisation

Thématique 1 - Séparation dans la famille

Une séparation dans la famille, qu'elle mette un terme aux relations des parents ou à celles qui existent entre un parent et ses enfants ou entre frères et sœurs, est un problème communément associé à l'itinérance. Les conjoints se séparent souvent pour des raisons de violence. Il se peut également que les jeunes soient mis à la porte de la maison par leurs parents ou que les autorités de l'aide à l'enfance retirent les enfants de la famille en raison d'itinérance ou de violence. Une séparation temporaire mène souvent à une rupture plus grave au sein de la structure familiale, qui résulte en une séparation parent-enfant permanente et force les membres de la famille à ne plus vivre ensemble et à ne plus bénéficier du soutien de la famille élargie et de la communauté.

Thématique 2 - Bien-être des enfants

L'un des aspects les plus durs pour les femmes itinérantes est de voir combien la vie qu'elles mènent affecte leurs enfants. Les femmes qui ont participé à notre étude voulaient parler de la difficulté de garder leurs enfants en sécurité, en santé et heureux. Elles ont parlé des effets de la pauvreté sur le corps et l'esprit, et des logements inappropriés, trop chers pour ce qu'ils valent et inadéquats qu'elles sont forcées d'accepter pour que leurs enfants aient un endroit où dormir. Elles ont déploré les restrictions déraisonnables que les propriétaires et autres locataires imposent aux familles dans leur mode de vie. Elles ont aussi expliqué que l'itinérance définit la relation qu'elles entretiennent avec les pères de leurs enfants. Enfin, elles ont parlé de l'angoisse qu'elles vivent en raison des taquineries que leurs enfants endurent et de leurs inquiétudes que les autres enfants plus chanceux ne comprendraient même pas. Elles voient leurs enfants se défouler par un mauvais comportement et perdre leur estime d'eux-mêmes.

Thématique 3 - Perte de ressources en raison du cycle vicieux de l'itinérance

Les femmes sans abri perdent des myriades de choses. La pauvreté et l'instabilité, que cause le fait de ne pas avoir de logement, créent un dédale cyclique de voies sans issue pour les femmes itinérantes. Une fois prises dans cet engrenage, elles se mettent à appréhender et à planifier leur prochain épisode d'itinérance. Sans l'eau chaude et les autres commodités d'usage, leur apparence physique devient un obstacle à leur emploi. Mieux paraître est pourtant l'élément le plus souvent mentionné comme moyen qu'utilisent les femmes pour améliorer leur situation et trouver un logis.

Thématique 4 - Santé physique et mentale

L'une des pires conséquences de l'itinérance est son incidence sur la santé physique et mentale des femmes. La malnutrition est un résultat bien évident de la pauvreté. Il arrive fréquemment que les femmes passent des jours sans nourriture pour leur corps déjà épuisé. La malnutrition cause d'innombrables affections, ce qui entrave la capacité des femmes d'améliorer leur situation. Sans ressources adéquates (maisons d'hébergement, par exemple), l'hygiène personnelle représente un compromis obligatoire pour les femmes. En outre, à force de loger dans des endroits surpeuplés, elles sont souvent malades. Les maladies respiratoires et contagieuses résultent pour beaucoup de la suroccupation des logements (surtout au Nunavut) et des nombreux manquements aux normes de construction dont témoignent les bâtiments. Les logis surpeuplés constituent un terrain fertile pour la maladie, car il est impossible qu'ils fournissent les conditions essentielles au bien-être des gens. Par ailleurs, la santé mentale des femmes est affectée par le sentiment de ne rien valoir qui persiste dans leur esprit. Nombreuses sont-elles à dire que la dépression est une conséquence psychologique fréquente de leur triste situation. Plusieurs ont admis avoir des tendances suicidaires. Les femmes, qui ont des enfants, sont particulièrement sévères envers elles-mêmes. L'impression d'avoir manqué à leur devoir de mère est le sentiment le plus pénible qu'elles endurent et il les mène souvent à une profonde dépression.

Thématique 5 - Sexe de survie et criminalisation

Les personnes frappées de pauvreté sont souvent obligées de se prostituer de diverses façons pour survivre. Les hommes abusent des femmes par toutes sortes de moyens, ces dernières étant réduites à avoir des relations sexuelles avec eux en échange d'un abri. Le pasteur d'une communauté du Nunavut a exprimé son inquiétude en disant : « Une fille m'a dit qu'elle se prostituait depuis qu'elle était adolescente. Il y a des petites filles qui grandissent en ce moment, qui apprennent la même chose et qui prendront bientôt sa place. Ça me brise le cœur de voir cela et de savoir qu'elles sont forcées de le faire pour subvenir à leurs besoins. »

POLITIQUES SUR L'ITINÉRANCE ET PRATIQUES BUREAUCRATIQUES ENVERS LES SANS-ABRI DANS LE NORD

Dans les rapports de recherche examinés pour la présente étude, on déplore invariablement la façon dont les politiques et les pratiques bureaucratiques aux paliers municipal, provincial/territorial et fédéral concourent à rendre la situation difficile pour nombre de femmes qui essaient de vivre dans un logement adéquat, sûr et à prix abordable. Les thèmes principaux qui sont ressortis de cet examen appartiennent aux neuf catégories suivantes : a) politiques et pratiques en matière de soutien du revenu; b) politiques municipales; c) services de protection de l'enfance; d) règlements applicables aux propriétaires/locataires et contrôle de leur exécution; e) politiques sur le logement social; f) politiques

sur le soutien aux personnes handicapées; g) politiques relatives à la prestation de services de développement personnel et d'aide aux toxicomanes; h) attitude de la bureaucratie; et i) taux du salaire minimum (p. ex., Bennetts et Green, 2004; ACSM, 2004; Carter et Polevychok, 2004; Connors, 2005; Craig, 2005; Kerr, Frost et Bignell, 2004; Kothari, 2006; Hulchanski, 2002; Jackson, 2004; Savarese et Morton, 2005; Social Planning Council of Toronto, 2006; Townson, 2000; Wiebe et Keirstead, 2004).

La codification et la compilation des données recueillies lors des entrevues et discussions de groupe effectuées dans les Territoires du Nord-Ouest ont fait ressortir les quinze thématiques suivantes.

1. Politiques et services de soutien du revenu
2. Questions juridiques
3. Manque de soutien pour les jeunes de 16 à 18 ans
4. Politiques et programmes de protection de l'enfance
5. Autres services de soutien
6. Politiques et programmes de logement public
7. Loi sur la location immobilière
8. Services de traitement de la toxicomanie
9. Services gouvernementaux pour les autochtones
10. Organismes inuits
11. Politiques et services municipaux
12. Ressources limitées du secteur bénévole et coupures budgétaires
13. Politiques sur le salaire minimum
14. Système juridique
15. Indifférence bureaucratique

Thématique 1 – Politiques et services de soutien du revenu

Les femmes itinérantes que nous avons interviewées ont toutes exprimé la frustration, la confusion, le désespoir et la colère que leur causent les politiques et les pratiques bureaucratiques des services prétendument mis à leur disposition. En général, les répondantes ont l'impression que les organismes fournisseurs de ces services, ainsi que leurs employés, ne sont pas du tout intéressés à les aider ou à faire davantage que leur rendre la vie encore plus intolérable. Leurs interactions avec les employés des programmes de soutien du revenu semblent les accabler plus particulièrement. Elles ont le sentiment que les règles qui les gouvernent sont punitives, onéreuses et obscures. Les périodes d'attente sont longues et s'appliquent chaque fois qu'on fait une nouvelle demande de soutien. Même lorsque les femmes réussissent à obtenir du soutien, le montant ne suffit pas à payer les frais de subsistance de base. Ainsi, l'argent destiné à l'achat de nourriture ne dure souvent que deux semaines. Les femmes se sentent incapables de briser le cycle de l'itinérance. Par exemple, bien des femmes sans abri ont perdu leur logement parce qu'elles étaient en retard dans le paiement du loyer. Aussi, les politiques d'appui sont telles qu'il est difficile de se rattraper ou d'avoir à un moment donné assez d'argent pour payer le dépôt en cas de dommages et le loyer du premier mois. Les femmes qui logent dans une maison d'hébergement n'ont pas droit au soutien de revenu. Mais lorsqu'elles en sortent, elles se butent à la période d'attente réglementaire. Comment peuvent-elles donc passer du refuge à un logement loué, ont-elles demandé? Elles se plaignent également de l'attitude et de la façon d'agir des employés chargés du soutien de revenu, qui semblent se soucier davantage des règlements que des gens et qui s'ingèrent dans leurs affaires personnelles. Les fournisseurs de services, qui travaillent en marge du système, expriment

les mêmes critiques par rapport au programme de soutien du revenu, qu'ils jugent inadéquat et peu propice, et dont le personnel manque de professionnalisme, d'éthique et de responsabilité. En dernière analyse, les fournisseurs se demandent à qui le programme de soutien du revenu rend des comptes.

Thématique 2 - Questions juridiques

Malgré toutes les difficultés de la vie dans un grand centre, les femmes continuent de quitter les communautés plus petites des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour s'établir dans les capitales territoriales. Elles émigrent pour fuir des situations intolérables et pour accéder aux services dont elles ont besoin. Cependant, leur déménagement peut les mettre dans une situation de vulnérabilité juridique. Par exemple, les femmes autochtones qui quittent leur communauté perdent souvent le soutien de la bande à laquelle ils appartiennent et ne sont pas admissibles aux mesures de soutien de l'administration de la bande de leur nouvelle communauté. En outre, les femmes du Nunavut ne sont pas admissibles à certains services dans les Territoires du Nord-Ouest à moins que des ententes de financement aient été conclues entre les deux territoires. Les femmes ont également de la difficulté à démêler les différentes règles et politiques s'appliquant dans leur nouvelle communauté. Le coût des déplacements dans le Nord est tel qu'il leur est souvent difficile de retourner à leur ancienne communauté. Les fournisseurs de services ont donné les exemples suivants de situations survenant en raison de problèmes juridictionnels. Le Nunavut envoie parfois des femmes aux T.N.-O. en vertu d'ententes de services partagés. Dans d'autres cas, les femmes du Nunavut peuvent avoir été engagées pour garder des enfants à Yellowknife, mais se mettent à boire et se retrouvent dans la rue. Les services sociaux et de santé de Yellowknife défraient seulement le loyer d'urgence et les femmes doivent se trouver elles-mêmes un logement.

Thématique 3 - Manque de soutien pour les jeunes de 16 à 18 ans

Les jeunes femmes âgées de 16 à 18 ans ne satisfont pas vraiment aux critères d'admissibilité de la plupart des programmes. Dans certains cas, elles sont trop jeunes pour avoir droit aux services. Par ailleurs, considérées comme étant des « enfants », elles ne sont pas admissibles aux services destinés aux adultes. Si elles quittent leur foyer en raison de mauvais traitements ou d'autres problèmes familiaux, on voudra les mettre dans un foyer nourricier et leur fournir ainsi des services. D'un autre côté, on pourrait les juger trop âgées pour certains des services. Si elles sont issues du système des foyers nourriciers mais n'y ont plus droit en raison de leur âge, elles ne peuvent accéder aux services offerts dans le cadre des programmes de protection de l'enfance. Mais sont encore trop jeunes pour les prestations de soutien du revenu. Enfin, de nombreux autres programmes conçus pour aider les personnes sans abri (p. ex., ceux de l'Armée du Salut) ne veulent pas leur venir en aide. Des personnes nous ont laissé entendre que certains hôtels locaux ne demandent pas de pièce d'identité aux adolescentes, leur permettant ainsi d'utiliser l'établissement à des fins de prostitution et de consommation de drogues.

Thématique 4 - Politiques et programmes de protection de l'enfance

Les services de protection à l'enfance ont toujours joué un rôle dans la vie de certaines de ces femmes : elles ont été sous leur tutelle lorsqu'elles étaient jeunes et leurs enfants le sont à leur tour ou l'ont été dans le passé. Les femmes itinérantes risquent de voir les services de protection de l'enfance prendre charge de leurs enfants. Celles qui logent dans des conditions dangereuses ou qui habitent chez de la parenté ou des amis ou dans des logis délabrés vivent dans la crainte de se faire retirer la garde des enfants. Elles

n'ont pas le sentiment que le système de protection de l'enfance est là pour les aider. Il constitue une autre source de stress pour les femmes qui tentent de garder la famille ensemble et sous le même toit.

Thématique 5 - Autres services de soutien

Les femmes itinérantes accèdent avec plus ou moins de succès aux nombreux services d'appui qui s'offrent à elles. Certains sont utiles, d'autres semblent ajouter à leurs problèmes. La plupart des femmes interviewées ont dit que les règles et règlements qui régissent la prestation des services sont rigides, surtout ceux des organismes gouvernementaux. Leur manque de souplesse empêche les employés bien disposés à leur égard de donner aux femmes le genre de soutien qui leur permettrait de sortir de l'itinérance. L'assurance emploi n'est d'aucune aide aux femmes qui travaillent pour leur propre compte ou qui sont sous-employées à faire du travail à temps partiel, à contrat ou pour un salaire minime. Les femmes sont découragées et se sentent marginalisées lorsque les services auxquels elles font appel ne peuvent leur venir en aide. Les femmes handicapées ont encore moins de possibilités et risquent de se sentir frustrées et limitées par les services institués pour les aider. Pourtant, lorsque les services d'appui fonctionnent pour les femmes, ils peuvent rendre leur vie et celle des enfants plus faciles et leur faire voir la pauvreté sous un angle moins dégradant.

Thématique 6 - Politiques et programmes de logement public

Parmi les femmes ayant participé à l'étude, nombreuses sont celles qui désespèrent de ne jamais pouvoir trouver d'endroit où vivre. Certaines ne sont pas admissibles à un logement subventionné à cause d'arriérés de loyer ou de dettes en raison de dommages causés dans un logement antérieur qui pèsent encore sur elles. Le fait que dans la plupart des cas les arriérés et dommages résultent du comportement de leur partenaire ne compte pas. Elles sont quand même responsables de ces dettes et ne recevront pas d'autre logement avant de s'être acquittées de ces obligations. Quant aux femmes célibataires, elles figurent tellement bas dans les listes de logement par rapport aux familles qu'elles savent que leur tour ne viendra jamais. Les listes d'attente pour tous les logements subventionnés sont tout simplement trop longues. Les femmes doutent également de l'impartialité des autorités chargées du logement dans certaines communautés lorsqu'on leur refuse un logement pour les punir d'avoir laissé un homme d'une famille influente, même s'il les agressait ou devenait violent et endommageait la propriété, ou parce qu'elles se sont plaintes des injustices du système. Les fournisseurs de services ont aussi exprimé leur frustration quant aux politiques de l'organisme chargé du logement. La Yellowknife Housing Authority a décrété que les locataires doivent être retournées à la rue au terme de leur séjour dans un logement de transition pour avoir droit à un logement social. L'organisme attribue les logements en fonction d'un système de points. Les femmes obtiennent des points seulement si elles sont sans abri. Séjourner à un logement de transition ne compte pas comme de l'itinérance pour les autorités du logement. Selon les fournisseurs de services, cette politique n'aide personne.

Thématique 7 - Loi sur la location immobilière

La *Loi sur la location immobilière* du Yukon illustre bien le problème. Il s'agit d'une loi désuète qui a été créée dans les années 1970 et n'a jamais été mise à jour. Elle n'offre pratiquement pas de protection aux locataires. Les propriétaires ont le droit d'expulser les locataires sans la moindre raison et à n'importe quel moment de l'année, sur avis de deux semaines. La Loi ne protège d'aucune manière le droit fondamental de toute personne d'avoir un abri sûr et adéquat, surtout l'hiver. Et elle mène à des abus de la part de propriétaires qui refusent de faire des réparations et sont libres d'expulser les locataires qu'ils

jugent « difficiles » sans crainte de répercussions. Les femmes vivent dans des conditions insalubres et dangereuses de peur de se faire expulser. De nombreuses femmes vivent sans bail et payent leur loyer à chaque mois en vertu d'une entente qui ne leur offre aucune protection. Cette Loi influe directement sur l'itinérance absolue et relative des femmes. Il faut qu'elle soit mise à jour de manière à équilibrer les droits des propriétaires et des locataires. Elle constitue un obstacle majeur à des changements propres à aider les femmes à faible revenu.

Thématique 8 - Services de traitement de la toxicomanie

Le thème de la toxicomanie est un déterminant d'itinérance qui a été mentionné dans une section précédente du présent rapport. Lorsque les femmes essaient de faire quelque chose à cet égard, elles ont bien des obstacles à affronter. On constate une grave pénurie de programmes de traitement de la toxicomanie pour les femmes du Nord. Les petites communautés n'ont pratiquement rien comme services sauf ceux d'une personne employée dans le cadre d'un programme de bien-être, laquelle n'a pas la formation nécessaire pour conseiller les clientes et ne peut faire plus que leur fournir un service d'aiguillage. Il n'y a presque pas de programmes où diriger les femmes, pas même dans les grands centres. Et le seul programme de traitement de la toxicomanie en résidence aux Territoires du Nord-Ouest est mixte. Des femmes ont fait remarquer que le programme de High Level en Alberta leur avait été utile dans le passé, mais que cette option n'existe plus. L'autre dilemme qu'elles affrontent est celui d'avoir à placer leurs enfants pendant qu'elles sont en thérapie et de risquer ainsi d'avoir de la difficulté à en avoir la garde. Enfin, les femmes qui suivent un programme résidentiel ne peuvent recevoir de soutien au revenu et n'ont donc pas les moyens de garder le logis familial pour les enfants ou pour qu'ils puissent y revenir une fois le programme terminé.

Thématique 9 - Services gouvernementaux pour les autochtones

Certaines femmes ont dit trouver les gens des bureaux du conseil de bande généralement plus faciles à aborder que ceux des programmes des gouvernements territorial et fédéral. Cependant, lorsqu'elles partent de leur communauté, elles perdent souvent cette source d'appui. D'autres femmes se sont plaintes que les services fournis aux bureaux de bande sont ouverts à la corruption. Des familles puissantes contrôlent les programmes, de sorte que si, pour quelque raison, une personne n'a plus la cote, elle n'a aucune chance d'obtenir quoi que ce soit. Ces femmes se plaignent de favoritisme et du manque de transparence dans l'administration des prestations.

Thématique 10 - Organismes inuits

En 1993, les Inuits, le gouvernement fédéral et celui des Territoires du Nord-Ouest ont signé l'entente sur la revendication territoriale autochtone la plus importante de l'histoire canadienne. Au même moment, on a passé des lois qui allaient mener à l'établissement, le 1^{er} avril 1999, du nouveau territoire du Nunavut, lequel devait se doter d'un gouvernement public au service des Inuits et de ses autres habitants. Plusieurs organismes privés ont été fondés dans le but de garantir le respect de l'entente sur la revendication territoriale et des droits des Inuits. La Nunavut Tunngavik Incorporated représente les 21 000 Inuits du Nunavut, la Qikiqtani Inuit Association représente les intérêts des Inuits de la région de Baffin, de l'Extrême-Arctique et des îles Belcher, tandis que l'Association des Inuits du Kitikmeot et l'Association inuite de Kivalliq représentent leurs régions respectives. L'Inuit Tapiriit Kanatami, organisme pan-canadien, représente les quatre régions inuites du Canada et défend les intérêts des Inuits à l'échelle nationale. Tous les organismes ont pour objectif de travailler à l'amélioration des conditions

de vie tant sociales qu'économiques de tous les Inuits du Canada. Les femmes interviewées au Nunavut étaient toutes au courant de l'existence de ces organismes, mais la majorité d'entre elles ont manifesté du cynisme à leur égard. Plusieurs avaient le sentiment que les organismes établis pour les représenter ne semblent pas communiquer avec le public, et qu'il est difficile d'accéder à l'information qu'ils recueillent. Elles ont exprimé la frustration de plus en plus grande qu'elle ressentait par rapport aux associations inuites et au racisme que ces dernières manifestent à l'endroit de leur propre peuple.

Thématique 11 – Politiques et services municipaux

La situation au Yukon illustre les problèmes des femmes itinérantes par rapport à l'administration municipale. Le territoire n'a qu'une cité, Whitehorse, qui ne s'occupe pas d'offrir des services directs aux sans-abri. Cependant, la ville a contribué directement à l'itinérance en faisant démolir les cabanes du chantier naval de Whitehorse. Les gens qui vivaient à cet endroit par choix ont réussi à trouver d'autres endroits où habiter, mais les personnes aux options moindres n'ont pas eu autant de succès. Une aînée d'une Première nation avait campé l'été sur les bords du fleuve pendant de nombreuses années. Il s'agissait là d'une pratique traditionnelle et non pas d'un choix de style de vie. Cependant, cette option n'existe plus. Le plan de gentrification des terres en bordure du fleuve s'est fait sans tenir compte des pauvres longeant et, par inadvertance, a créé de l'itinérance. Le Cité de Whitehorse possède un règlement interdisant de vivre dans des tentes à l'intérieur des limites de la ville, ce qui a expulsé les femmes itinérantes pour qui cette option était viable durant les mois d'été plus chauds. Camper leur donnait ainsi la chance de vivre selon leurs moyens et les prestations d'aide sociale. Tel que mentionné, il s'agit d'une pratique traditionnelle pour les Premières nations, Mais les femmes, qui veulent vivre ainsi, sont forcées d'aller le faire à l'extérieur de la ville dont le périmètre est plutôt grand et se retrouvent avec des problèmes de transport et de sécurité. Le système de transport municipal crée des problèmes pour toutes les personnes qui en ont besoin, y compris le service par Handibus destiné aux personnes âgées et handicapées. Le service n'est pas disponible le soir et il est limité la fin de semaine. Pour ce qui est du Handibus, il porte très mal son nom anglais, car il n'est pas bien pratique à cause de myriades de règles et d'un service limité pour les personnes en fauteuil roulant. On estime que 57 personnes se déplaçaient en fauteuil roulant en 2002, mais il n'y a que deux places pour les fauteuils roulants. Il faut se rappeler qu'il s'agit de la seule option abordable pour ces gens. Le système d'autobus de la ville a fait l'objet d'études exhaustives et bien des recommandations ont été proposées pour l'améliorer, mais rien ne semble changer. Comme d'habitude, ce sont les pauvres qui continuent d'avoir besoin de transports en commun et d'avoir à vivre avec toutes sortes de limites en raison du manque de services.

Thématique 12 – Ressources limitées du secteur bénévole et coupures budgétaires

Le soutien que le gouvernement fournit au secteur bénévole est limité et se fait de plus en plus rare. Pourtant, nombre de femmes itinérantes dépendent de ses services à plusieurs points de vue. Divers programmes ont été créés dans le but de trouver un toit pour un nombre de plus en plus élevé de femmes qui sont à la rue ou qui vivent dans des situations intolérables. Certaines de ces femmes souffrent de graves problèmes physiques et mentaux. Les services actuels n'ont pas les moyens d'engager des personnes qualifiées pour s'occuper d'elles. Les maisons d'hébergement sont surpeuplées et à court de personnel, et risquent même de manquer des commodités essentielles telles que nourriture, produits hygiéniques et articles d'ameublement.

Thématique 13 - Politiques sur le salaire minimum

Les salaires bas des Territoires du Nord-Ouest affectent beaucoup les femmes itinérantes. Elles n'ont même pas les moyens de payer le loyer d'un petit appartement sans avoir plusieurs emplois dont le salaire est supérieur au salaire minimum.

Thématique 14 - Système juridique

Les femmes sans abri n'ont pas l'impression que le système juridique est là pour les aider. La plupart des femmes que nous avons interrogées ont fait état des résultats négatifs qu'elles ont obtenus lorsqu'elles ont eu affaire avec la justice. Les femmes ne savent pas comment naviguer dans le système juridique. Qu'il s'agisse de séparation, de garde des enfants, de dépôts en cas de dommages, de conflits avec les propriétaires ou avec les systèmes juridiques des Premières nations, elles se sentent impuissantes et dépourvues des ressources nécessaires pour défendre leurs intérêts. Elles ont perdu confiance dans le système juridique.

Thématique 15 - Indifférence bureaucratique

Les femmes qui sollicitent de l'aide, que ce soit pour trouver un logement, pour obtenir un soutien du revenu adéquat pour subvenir à leurs besoins de base, pour élever efficacement leurs enfants ou en reprendre la garde s'ils leur ont été retirés, pour traiter de problèmes juridiques, pour se sortir de situations de violence, pour accéder à des possibilités de formation ou pour obtenir le traitement de problèmes physiques ou mentaux, doivent faire affaire avec quelque agent de programme. Les femmes itinérantes, ou celles qui risquent de le devenir, rapportent que cette expérience est souvent frustrante et paralysante en raison du caractère bureaucratique de ces interactions. Elles ont l'impression de faire affaire avec un « système » plutôt qu'avec des personnes essayant de comprendre leur situation particulière et de trouver une solution propre à répondre à leurs besoins véritables. Elles ont le sentiment qu'elles pourraient peut-être sortir du cycle souvent destructeur dans lequel elles se trouvent et se mettre à mieux vivre si elles pouvaient bénéficier, au moment propice, de l'aide particulière dont elles ont besoin. Mais tout au contraire, le système semble vouloir les écraser encore davantage.

SERVICES DANS LES TERRITOIRES VISANT À RÉDUIRE L'ITINÉRANCE ET SES EFFETS NÉFASTES

Il n'est pas toujours facile de démarquer les politiques et pratiques bureaucratiques des services qui en sont l'expression visible. Des éléments de la présente section chevauchent donc la précédente. Certaines tendances étaient évidentes dans les recherches sur l'efficacité des services visant la réduction de l'itinérance des femmes, la prévention de la perte du logement des femmes à risque d'itinérance et la diminution des préjudices que subissent les femmes sans abri. Les constats ressortant des ressources examinées pour la présente étude peuvent s'organiser dans les six catégories suivantes : a) quantité insuffisante de logements convenables et à prix abordable; b) services inadéquats ou inappropriés pour les femmes itinérantes et leurs familles et pour celles qui risquent de le devenir; c) financement inadéquat pour les maisons d'hébergement et autres types de services; d) logements de secours et d'hébergement transitoire inadéquats; e) manque de coordination dans la prestation des services; et f) jugements critiques et attitudes discriminatoires de la part des fournisseurs de services (e.g. Bennetts and Green, 2004; CERA, 2002; CMHC, 2003; CMHA, 2004; Carter and Polevchuk, 2004; Connors,

2005; Craig, 2005; Finton et Kramer, 2005; Jackson, 2004; Kappel Ramji Consulting Group, 2002; Kerr, Frost et Bignell, 2004; Kothari, 2006; McCormick, 2004; McDowell et Madsen, 2001; Neal, 2004; Savarese et Morton, 2005; Seychuk, 2004; Community Social Planning Council of Toronto, 2006; Wiebe et Keirstead, 2004).

Lors de la transcription du texte des entrevues et des séances de discussion de groupe effectuées dans le cadre de la présente étude sur l'itinérance parmi les femmes du Nord, les cinq thèmes suivants ont émergé :

1. Condition matérielle des logements
2. Efficacité des services
3. Manque de logements
4. écurité alimentaire
5. Manque de services spécialisés pour les femmes

Thématique 1 - Condition matérielle des logements

La condition matérielle des logements à prix modique semble généralement médiocre. Très peu de femmes ont dit être satisfaites de leur logis. Elles ont relaté d'abondantes histoires de moisissure, de fenêtres qui coulent et ne se verrouillent pas, de saleté, de souris, de murs minces, de chauffage inadéquat et d'entretien pitoyable. Des femmes ont parlé des quartiers où elles ont occupé des logements à prix modique et des logements sociaux qui fourmillaient de problèmes associés à la drogue et à l'alcool, et du fait qu'elles ne s'y sentaient pas du tout en sécurité. Certaines ont trouvé des seringues et de la drogue dans les couloirs et la cour de leur immeuble et s'inquiétaient pour leurs enfants. Ces conditions s'appliquent tant aux logements sociaux qu'aux logis privés. Les femmes sans domicile sont forcées de vivre avec leurs enfants dans des logements dangereux et médiocres parce qu'il n'y a pas assez de logements sociaux décentes à prix abordable. Peu de logements sociaux ou privés sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Ceux qu'habitent les personnes handicapées ne sont pas complètement adaptés pour les fauteuils roulants, ce qui crée des conditions dangereuses et peu pratiques. Un logement décent est un droit de base pour toutes les personnes. Mais les appartements sociaux ne bénéficieront pas de l'entretien et des réparations dont ils ont besoin à moins que les gouvernements n'en fassent une priorité et engagent les fonds nécessaires. Dans le marché locatif privé, les logements à prix modique ne sont pas nombreux parce qu'ils sont jugés peu lucratifs par leurs propriétaires et qu'il y a toujours assez de pauvres pour les louer quand ils sont disponibles. Pour les femmes nécessitant de l'hébergement de secours, il y a quelques refuges d'urgence qui sont surpeuplés et qui ne sont pas toujours réservés aux femmes. En attendant que les gouvernements leur reconnaissent le droit à un logement décent, les femmes et les enfants vont continuer à vivre dans des conditions que la plupart des Canadiens ne toléreraient jamais.

Thématique 2 - Efficacité des services

Dans les centres urbains et les communautés rurales, on offre un certain nombre de services aux femmes sans abri. La plupart d'entre eux possèdent des politiques et des conditions servant à déterminer qui utilisera le service, pendant combien de temps et quelle sera la longueur du séjour consenti en maison d'hébergement. Les commentaires des femmes que nous avons interviewées se sont avérés à la fois positifs et négatifs pour la majorité des services. Nombre d'entre elles trouvent les règlements restrictifs et pas du tout adaptés à leurs besoins. Le manque de refuges de secours pour femmes force

les foyers de transition et les centres de traitement de toxicomanie à refuser les femmes qui sollicitent un gîte mais dont la situation ne correspond pas à leur mandat. Ces deux sortes d'établissements sont habituellement pleins à capacité, ce qui ne laisse aucune marge de manœuvre à leur personnel. Il y a un nombre très limité de maisons d'hébergement de seconde étape pour les femmes qui quittent le foyer de transition. Par ailleurs, à part les locaux des Services à l'enfance et à la famille, les refuges d'urgence pour les jeunes sont inexistantes. La plupart des services jugés utiles par les répondantes sont les organismes non gouvernementaux. Les commentaires négatifs résultaient, pour la plupart, du manque de fonds empêchant les organismes de satisfaire aux besoins. Par exemple, l'Armée du Salut de Yellowknife ne possède que dix lits de refuge de secours qu'elle accorde aux premiers arrivés. Il n'y a pas de lits pour les femmes ayant des enfants. Les hommes arrivent habituellement avant elles, ce qui les intimide. Quand les lits sont pleins, les gens peuvent s'asseoir dans la salle à manger et dormir, la tête sur les tables. En outre, l'Armée du Salut n'est pas en mesure d'offrir des programmes de jour ni de banque d'alimentation permanente. Au Yukon, des services tels que le programme de défense des femmes du Centre pour femmes Victoria Faulkner et ceux de la Fetal Alcohol Society of the Yukon et du Committee on Abuse in Residential Schools Society ont été jugés plus souples et plus utiles par toutes les femmes interviewées.

Thématique 3 - Manque de logements

Une pénurie critique de logements à prix abordable sévit dans les Territoires du Nord-Ouest, ce qui veut dire que le refuge de secours est effectivement devenu le logis permanent de certaines femmes. Parmi les lacunes les plus évidentes figure le manque d'appartements pour les célibataires. Et bien sûr, la pénurie de logements à prix abordable a une incidence néfaste sur les femmes qui ont des enfants. Si le soutien du revenu qu'elles reçoivent couvre le loyer d'une chambre seulement, comme c'est le cas lorsqu'elles n'ont pas la garde des enfants pendant un certain temps, elle ne pourront pas les avoir, car les politiques des services d'aide à l'enfance stipulent que la mère doit disposer d'un logement adéquat (par exemple, un appartement).

Thématique 4 - Sécurité alimentaire

Se nourrir est l'un des plus grands défis des sans-abri. Sans revenu, la quête du repas suivant devient une lutte quotidienne. La seule différence que les femmes itinérantes discernent entre un choix sain et malsain est le prix, la nourriture sans valeur nutritive fournissant une plus grande quantité à prix moindre. Une alimentation médiocre mène inévitablement à toutes sortes de problèmes de santé qui limitent davantage les capacités des femmes qui ont souvent plusieurs bouches à nourrir. Par conséquent, les femmes restent sur leur faim pour nourrir leurs enfants. Le fait de ne jamais pouvoir nourrir leur famille adéquatement ajoute à leur sentiment d'impuissance.

Thématique 5 - Manque de services spécialisés pour les femmes

Certaines des femmes ont beaucoup parlé de services destinés surtout aux hommes itinérants. Les fournisseurs de services ont également souligné qu'il n'y a pas de services prévus précisément pour les femmes itinérantes autochtones. Les services de jour sont également un problème, car certains refuges ferment le jour et les femmes ne sont pas nécessairement au courant des programmes d'autres services ou ne veulent pas s'y rendre parce qu'elles trouvent certains programmes de jour « trop blancs » ou pas assez orientés vers la défense de leurs droits.

PARTICULARITÉS DES PRATIQUES EXEMPLAIRES VISANT LA RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE, SURTOUT DES FEMMES ET DE LEURS ENFANTS

Bien qu'il n'existe pas d'études de cas ou de références bibliographiques se rapportant à des « pratiques exemplaires » pour le Nord, celles qui ont été tirées d'études de cas faites ailleurs au Canada fournissent des renseignements intéressants (voir par exemple, CMHC, 1997; CMHC, 1999a; CMHC, 1999b; CMHC, 1999c; CMHC, 2002a; CMHC, 2002b; CMHC, 2003a; CMHC, 2003b; CMHC, 2004; Connors, 2005; Callaghan, 2005; CMHA, 2004). Vous remarquerez des répétitions dans les catégories ci-dessous, car une mesure telle que la variété des logements est pertinente tant dans le contexte des choix de logements que dans celui des besoins des populations particulières.

1. **Une pratique exemplaire serait de faciliter le genre d'appui convenant aux femmes sans abri et à leurs enfants** au moyen d'approches de gestion des cas, de réseaux d'appui par des pairs, d'aide fournie par la famille et les amis, et de réseaux communautaires.
2. **Une pratique exemplaire serait d'assurer l'accessibilité aux services auxquels ont droit les sans-abri;** p. ex., accès à l'information, accès aux avantages auxquels les gens ont droit et maintien de ces avantages, limitation au minimum des obstacles à l'accès aux services.
3. **Une pratique exemplaire serait de faire participer les sans-abri aux décisions les affectant directement** par des mécanismes tels : a) des processus de gestion des programmes de logement et de résolution des conflits, b) des rapports respectueux et bienveillants avec la clientèle; c) la participation de bénévoles, d) des processus de sollicitation régulière de points de vue, e) la création d'emplois, f) des activités créatives (p. ex., artisanat), g) de la souplesse en considération des besoins changeants.
4. **Une pratique exemplaire serait d'offrir le bon choix de logements,** en tenant compte des facteurs suivants : a) qualité des logements, b) accès aux services communautaires, c) intégration dans le quartier, d) fourniture d'informations claires, e) maintien de la variété.
5. **Une pratique exemplaire serait de faire appel à un modèle de services intégrés** en offrant un continuum de soins et de services d'aide aux femmes désinstitutionnalisées et à celles aux prises avec de graves problèmes de toxicomanie, et en maintenant une souplesse propre à permettre de répondre aux besoins émergents.
6. **Une pratique exemplaire serait d'intégrer l'hébergement de transition au continuum des divers types de logements.** Ces services visent les sous-groupes qui en bénéficieraient le plus. Ils fournissent un milieu de soutien sécuritaire où les résidentes peuvent se remettre de leur traumatisme et commencer à envisager les solutions aux problèmes, qui les ont menées à l'itinérance ou les ont empêchées d'en sortir, et à rebâtir leur réseau d'appui. Ils offrent un soutien intense à long terme dans une atmosphère plus privée que celle des refuges d'urgence, bien que les séjours s'y limitent à des périodes de trois à douze mois. Il faut également les adapter au sexe et à la culture des usagères, ainsi qu'aux enfants.
7. **Une pratique exemplaire serait d'offrir des refuges d'urgence convenables et appropriés.** Des refuges ou lieux de répit à faible demande sont nécessaires pour les femmes itinérantes chroniques (ayant souvent des problèmes associés à la toxicomanie, à des traumatismes intergénérationnels, à la violence conjugale et peut-être même à des maladies mentales). En outre,

les refuges d'urgence doivent être disponibles pour toutes les femmes en situation de crise et non pas seulement pour celles qui fuient un épisode de violence conjugale. Des modèles adaptés au sexe et à la culture de la clientèle sont nécessaires, surtout dans le cas des femmes autochtones. Il faut assez de refuges pour régler les problèmes actuels de surpeuplement. Il faut également les financer adéquatement.

- 8. Une pratique exemplaire serait d'offrir une variété d'options de logements en milieu de soutien**, ce qui constitue la meilleure solution pour certains sous-groupes (p. ex., les personnes souffrant de maladies mentales graves ou de divers handicaps, celles en état de crise catastrophique ou souffrant d'un traumatisme intergénérationnel extrême).
- 9. Une pratique exemplaire serait de satisfaire immédiatement aux besoins impérieux tout en s'employant à changer les systèmes** en travaillant sur les déterminants communautaires et institutionnels, ainsi que sur les politiques.
- 10. Une pratique exemplaire serait d'engager la participation de toute la communauté dans l'élaboration de solutions à long terme** en entretenant des partenariats entre le gouvernement, les secteurs privé et sans but lucratif, et les citoyens, et en informant le public des réalités de l'itinérance.
- 11. Une pratique exemplaire serait de réduire la pauvreté** par des mécanismes tels que des suppléments au loyer, un taux adéquat de soutien du revenu, de l'aide lorsque les femmes affrontent une crise imprévue, des initiatives de développement économique, un salaire minimum propre à couvrir le coût des besoins essentiels, des critères d'admissibilité à l'assurance emploi tenant compte du travail à temps partiel ou contractuel qu'un grand nombre de femmes sont forcées d'accepter et des modes de garantie d'un revenu permettant de subvenir à ses besoins.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous ont été élaborées par les partenaires de recherche après un examen minutieux des résultats de l'étude effectués dans les trois territoires.

Recommandation 1 - Créer une politique nationale du logement en tenant compte des circonstances particulières et des besoins des femmes vulnérables

- a. a. Le gouvernement fédéral doit instituer une politique nationale du logement propre à inclure les femmes et à respecter ses obligations en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui garantit le droit à un niveau de vie et à un logement adéquats.
- b. Veiller à ce que les femmes aient un logement tout au long de leur vie.

Recommandation 2 - Procurer davantage de logements décents, sûrs et à prix abordable

- a. Assurer une quantité suffisante de logements variés à prix modique et situés à des endroits sécuritaires pour les femmes et les enfants.
- b. Le gouvernement fédéral doit instituer des mécanismes de financement propres à favoriser et à soutenir l'établissement de logements pour les gens à faible revenu des territoires.

Recommandation 3 - Accroître les modes d'hébergement en milieu de soutien

- a. Mettre en place un continuum de modes d'hébergement en milieu de soutien.
- b. Inciter les fournisseurs de services à reconnaître les possibilités d'hébergement en milieu de soutien et à élaborer des propositions de nouvelles initiatives à cet égard.

Recommandation 4 - Accroître le nombre de refuges d'urgence et améliorer la qualité de leurs services**Recommandation 5 - Accroître les options d'hébergement de seconde étape****Recommandation 6 - Mise en œuvre, par les autorités chargées du logement, de politiques propres à éliminer les obstacles qu'affrontent les femmes qui vivent dans la violence et celles qui sont sans abri ou risquent de le devenir**

- a. Appliquer une analyse des questions de culture et de sexe aux politiques de logement afin qu'elles remplissent nos obligations par rapport aux droits de la personne et répondent aux besoins des femmes itinérantes, et y rattacher des mécanismes de mesure des résultats et de responsabilisation des organismes.
- b. Élaborer des politiques établissant l'attribution prioritaire des logements aux femmes fuyant des relations violentes.

Recommandation 7 - Régler les problèmes entre propriétaires et locataires en modifiant les lois sur la location immobilière**Recommandation 8 - Mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté**

- a. Améliorer les programmes de sécurité sociale actuels.
- b. Introduire de nouveaux programmes et politiques conçus pour prévenir et diminuer la pauvreté.

Recommandation 9 - Assurer la prestation de services portant sur tous les déterminants de l'itinérance des femmes

- a. Mettre en œuvre le modèle d'un continuum de services d'aide.
- b. Accroître la capacité des fournisseurs de service à travailler efficacement avec les femmes itinérantes.

Recommandation 10 - Réduire les obstacles à l'accès aux services des femmes itinérantes**Recommandation 11 - Assurer le financement adéquat d'un éventail de services de première ligne**

- a. S'assurer que les services de première ligne sont suffisamment financés afin de renforcer leur capacité de fonctionner efficacement.
- b. Reconnaître la valeur et la contribution du secteur bénévole dans la prestation des services.

Recommandation 12 - Accroître l'accès à l'éducation et à des programmes de formation

- a. Accroître l'accès à des programmes d'études.
- b. Accroître l'accès à des services de garde à prix abordable afin que les femmes puissent suivre des cours.

Recommandation 13 - Assurer l'accès à des services de garde à prix abordable**Recommandation 14 - Développer des mécanismes pour créer des solutions de collaboration et de créativité**

- a. Favoriser la création de collectifs consacrés à la recherche de solutions à tous les déterminants de l'itinérance des femmes et renforcer leur capacité de fonctionner de façon efficace.
- b. Veiller à ce que tous les intervenants pertinents soient « à la table de discussion » lors de l'élaboration des politiques relatives à l'itinérance des femmes et de la prise des décisions au sujet des programmes gouvernementaux.

Recommandation 15 - Recueillir, gérer et communiquer les informations

- a. Élaborer et mettre en application des protocoles et outils interorganisationnels pour recueillir, gérer et communiquer des informations exactes et pertinentes ainsi que pour créer et relever des indicateurs de résultats bien nets.
- b. Fournir le financement nécessaire aux organismes prestataires de services afin qu'ils puissent garder des dossiers pertinents et y accéder aisément de façon à les communiquer aux autres organismes.
- c. Effectuer d'autres recherches.

Recommandation 16 - Sensibiliser davantage le public et favoriser un changement d'attitude